

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de
conseillers 37

en exercice 37

présents 31

L'an deux mille vingt, le jeudi 23 juillet, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune de L'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 17 juillet 2020

n° 23072020-07

Objet

**FONCTIONNEMENT
INTERNE**

Désignation des
représentants du conseil
communautaire au
conseil d'administration
du CIAS (Centre
intercommunal d'actions
sociales)

Présents : Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Anne MAZAUDIER, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Bernard TANCOGNE, Claire NICOLAS, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Gérard PAUL, Éric SANVICENTE Josianne DELTEIL, Muriel ABADIE, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

PROCURATIONS :

- 1- M. Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Mme Jocelyne TRIAES,
- 2- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Gérard PAUL,
- 3- M. Denis PÉTRUS a donné procuration à M. Éric BIZARD
- 4- M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER a donné procuration à Mme Muriel ABADIE

Excusés : Nicolas PANAVILLE, Fabienne VITRICE, Denis PÉTRUS et Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Absents : Lucien DOLAGBENU et Jean-Luc DUPOUX,

A été nommé secrétaire : M. Julien DÉLIX

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de procéder au renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS).

Le nombre d'administrateurs du CIAS a été fixé lors de la création du Centre Intercommunal d'Actions Sociales en juillet 2019 à 13 membres, répartis comme suit :

- le président de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, président de droit du conseil d'administration du CIAS ;
- 6 membres élus au sein du Conseil communautaire ;
- 6 membres nommés par le Président (personnalités qualifiées).

Conformément aux dispositions de l'article R123-29 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil communautaire doit procéder à l'élection de ses représentants par vote à bulletins secrets, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours ou au scrutin de liste.

Monsieur le Président propose ainsi aux membres du Conseil communautaire de procéder à la désignation de ses représentants au conseil d'administration du CIAS et de réaliser cette élection par scrutin de liste.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 32, abstentions : 3) :

- de procéder à la désignation des administrateurs du CIAS par scrutin de liste,
- d'élire les membres suivants :

| Élus conseillers communautaires | | | |
|---------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Nombre | Prénom | Nom | Commune |
| 1 | Delphine | COLLIN | ISLE-JOURDAIN |
| 2 | Jean-Claude | DAROLLES | FRÉGOUVILLE |
| 3 | Josianne | DELTEIL | MONFERRAN |
| 4 | Georges | BELOU | SÉGOUFIELLE |
| 5 | Muriel | ABADIE | PUJAUDRAN |
| 6 | Mohammed | EL HAMMOUMI | FONTENILLES |

La présente délibération a été délibérée et signée le 23 juillet 2020
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 28 juillet 2020
Expédiée à la Préfecture le 28 juillet 2020
Affichée le 28 juillet 2020

Le Président,

Francis IDRAC

